

# BULLETIN MUNICIPAL de GEVIGNEY-MERCEY

## 2020

[www.gevigney-mercey.fr](http://www.gevigney-mercey.fr)

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons comme chaque année, le bulletin municipal annuel.

L'année 2020 sera marquée **par le renouvellement du conseil municipal.**

Ainsi, vous trouverez dans ce bulletin, seulement les projets déjà terminés ou validés par le conseil municipal actuels mais également une rétrospective de l'année 2019.

**Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.**

Des compléments d'actualités sont disponibles toute l'année sur notre site internet ou sur notre page Facebook [www.facebook.com/GevigneyMercey](https://www.facebook.com/GevigneyMercey).

Bonne lecture.

Bonne et heureuse année à tous.

Le conseil Municipal,  
Le Maire

# Réalisation 2019

## Création de 2 appartements dans le logement de l'école :

Les appartements (T2 de 48 m<sup>2</sup> et T3 de 57 m<sup>2</sup>) ont été **terminés mi-juin**. Ils sont loués au tarif de 330 € pour le T2 et 360 € pour le T3, hors charges.

Ils disposent chacun d'un salon/séjour avec cuisine équipée au rez-de-chaussée.



La façade des logements a été intégralement refaite ainsi que les crépis des abords de la mairie.

La réfection du toit de la tour en petites tuiles et les travaux de zinguerie **ont été réalisés** par notre employé communal Raphaël, qui a effectué un travail remarquable.

Ces travaux ont nécessité un emprunt de 85 000 € sur 12 ans qui sera **intégralement couvert par les loyers des logements**.

Le retour sur investissement est d'environ **10 ans**, et sera de **8 ans** si nous obtenons une subvention européenne (dossier en cours d'instruction).



	Nature des travaux	Montant des travaux	Financeurs	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
2017	Crépi et ouverture de 2 fenêtres	19 314 € HT	Préfecture (DETR)	4 764 €	<b>14 550 €</b>
2018 - 2019	Chaudière et isolation du logement	14 659 € TTC <sup>1</sup>	CEE-TEPCV	13 894 €	<b>76 742 €</b>
	Rénovation du logement avec la création de 2 appartements	118 835 € TTC <sup>1</sup>	Préfecture (DETR)	34 529 €	
			SIED 70	8 329 €	
	Europe (LEADER)	13 270 € <sup>2</sup>			
<b>Total sur 2018 - 2019</b>		<b>133 494 € TTC</b>		<b>56 752 €</b>	

(1) La commune ne récupérant pas la TVA sur les logements communaux

(2) Subvention en cours de demande non comptabilisé dans le reste à charge

## Aménagement aux abords de la SAHGEV et renouvellement d'une conduite d'eau potable :

Suite à la construction d'un bâtiment de stockage par la société SAHGEV, **des aménagements de sécurité ont été réalisés**. Ils permettent de faire **ralentir les véhicules, et ainsi de supprimer les dangers** entre les poids lourds entrants sur le site et les véhicules arrivants de Montureux-les-Baulay.



**En coordination** de ces aménagements, **vu les nombreuses fuites** recensées sur la conduite alimentant **le réservoir principal** de Gevigney, le syndicat des Eaux a renouvelé environ 800 mètres de conduite d'eau vétustes, **afin d'optimiser la ressource en eau**.

**En concomitance avec les différents travaux**, nous avons réalisé l'enfouissement des réseaux aériens présents dans ce secteur.

**Par anticipation**, nous avons aussi effectué la mise en séparatif du réseau d'assainissement.



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Renouvellement de la conduite d'eau	82 300 €	<b>Prise en charge intégrale</b> par le Syndicat des Eaux		
Enfouissement d'une ligne France Télécom	9 714 €	Orange Préfecture (DETR)	4 485 € + matériels	<b>5 229 €<sup>2</sup></b>
Aménagement de sécurité	24 088 €	Conseil Départemental	19 161 €	<b>4 927 €</b>
Enfouissement du réseau concédé d'électricité	21 508 €	SIED 70	17 206 €	<b>6 501 €</b>
Enfouissement de l'installation communale d'éclairage public	4 399 €		2 200 €	
Mise en séparatif du réseau d'assainissement	9 810 €	Agence de l'eau	6 867 €	<b>2 943 €</b>

(1) Il faut ajouter la TVA dans le reste à charge car la commune ne la récupère pas sur ces réseaux

## Voirie :



Le département ayant prévu de réaliser des travaux rue du Poiset, nous en avons donc profité pour poser des bordures de trottoir et réaliser **un aménagement de sécurité** à moindre coût.

Suite à ces travaux **des problèmes d'écoulement** des eaux de la chaussée chez les riverains sont apparus. Ils ont été solutionnés aux frais de l'entreprise par le remplacement des bordures.

Voie ou rue	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Rue du Poiset à Mercey	Restructuration RD	Prise en charge intégrale par le Département			
	Aménagement de sécurité et bordures	7 766 €	Préfecture	4 313 €	<b>3 453 €</b>
Chemin de Gevigney au Moulin de Vachey	Restructuration et étanchéité	24 681 €	Conseil Départemental	13 297 €	<b>11 384 €</b>
Chemin de Mercey à Fouchécourt	Restructuration	Prise en charge intégrale par l'Association Foncière			
	Enduit	15 055 €	Conseil Départemental	2 923 €	<b>24 139 €</b>
Village	Bouchage des trous et divers travaux	7 739 €			
Chemin de Hâtre Moulin	Réparation localisées	2 000 € <sup>1</sup>			
Rue des Vignes Noires	Etanchéité	2 268 € <sup>1</sup>			

(1) Ces chemins ont été remis en état afin d'être rétrocédés à la communauté de communes qui a accepté leur prise en charge

## Abri bus :

L'aménagement des abords de la mairie est achevé avec le remplacement de l'ancien abris bus en bois.

Pour cela, une convention a été établie avec le Conseil Départemental qui a mis **gratuitement** à notre disposition un abri bus, installé sur des plots en béton réalisés par notre employé communal.



## Extension des réseaux rue de la Grapotte :

Une extension des divers réseaux communaux a été réalisée sur une longueur d'environ 100 mètres à **l'extrémité de la rue de la Grapotte.**

Ces travaux ont permis la construction d'une maison individuelle.



Nous avons profité de ces travaux d'extension pour réaliser **intégralement la structure de chaussée** sur une longueur d'environ 250 mètres.

Cette voirie permettra de desservir de nouvelles maisons qui se construiront dans les années à venir dans ce secteur, **une fois le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune révisé.**

De plus, dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Mercey, il est prévu de faire passer les réseaux humides le long de cette voirie et **ainsi anticiper la desserte de ces parcelles.**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Extension du réseau d'eau potable	13 412 €	<b>Prise en charge intégrale</b> par le Syndicat des Eaux		
Extension du réseau séparatif d'assainissement	9 975 €	Conseil Départemental	1 995 € <sup>1</sup>	<b>7 980 €</b>
Extension du réseau concédé d'électricité	17 101 €	<b>Prise en charge intégrale</b> par le Syndicat d'Energie du Département de la Haute Saône (SIED 70)		
Construction d'un génie civil de télécommunication	2 319 €	/	/	<b>2 319 €<sup>2</sup></b>
Prolongation de la voirie rue de la Grapotte	7 133 €	/		<b>7 133 €</b>

(1) Subvention prévisionnelle

(2) Il faut ajouter la TVA dans le reste à charge car la commune ne la récupère pas sur ces réseaux

# Point sur l'assainissement

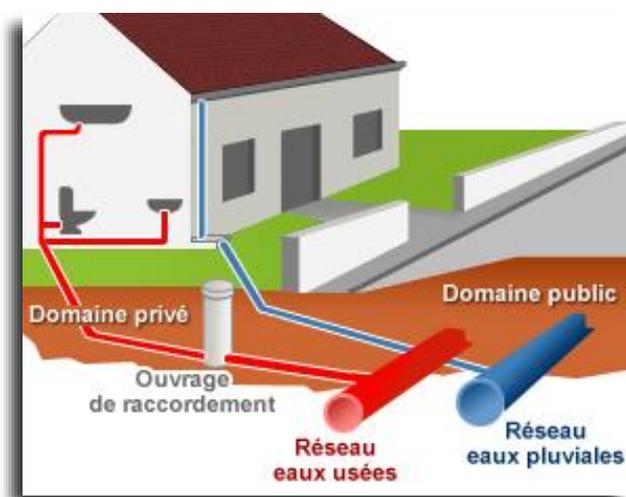
## Zonage d'assainissement :

Après enquête publique, **le plan de zonage d'assainissement a été approuvé** par le Conseil Municipal le 26 mars 2019. Ce plan précise les zones du village où l'assainissement est en séparatif ou en autonome.

Ce plan a été établi en fonction du projet de travaux **tenant compte des contraintes réelles du terrain** et classe **la quasi-totalité de Gevigney et Mercey en assainissement séparatif**, sauf quelques maisons où les contraintes de raccordement étaient trop importantes.

## Travaux d'assainissement :

Vu les nombreuses questions que ce dossier peut apporter, une réunion publique sera organisée avant le démarrage afin de **pouvoir répondre à vos interrogations**.



**Un regard de raccordement** est prévu en limite de propriété des habitations zonées en séparatif.

Vous disposerez **d'un délai de deux ans pour vous raccorder** à compter de la mise en service du réseau.

**Pour quelques maisons**, il est possible que ce regard se retrouve plus haut que votre habitation et qu'une pompe soit alors nécessaire.

L'appel d'offre de l'ensemble des travaux a été réalisé, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de **l'entreprise STPI** pour un montant **de 1 781 218,50 €**. Soit pratiquement 10% en dessous de l'estimation.

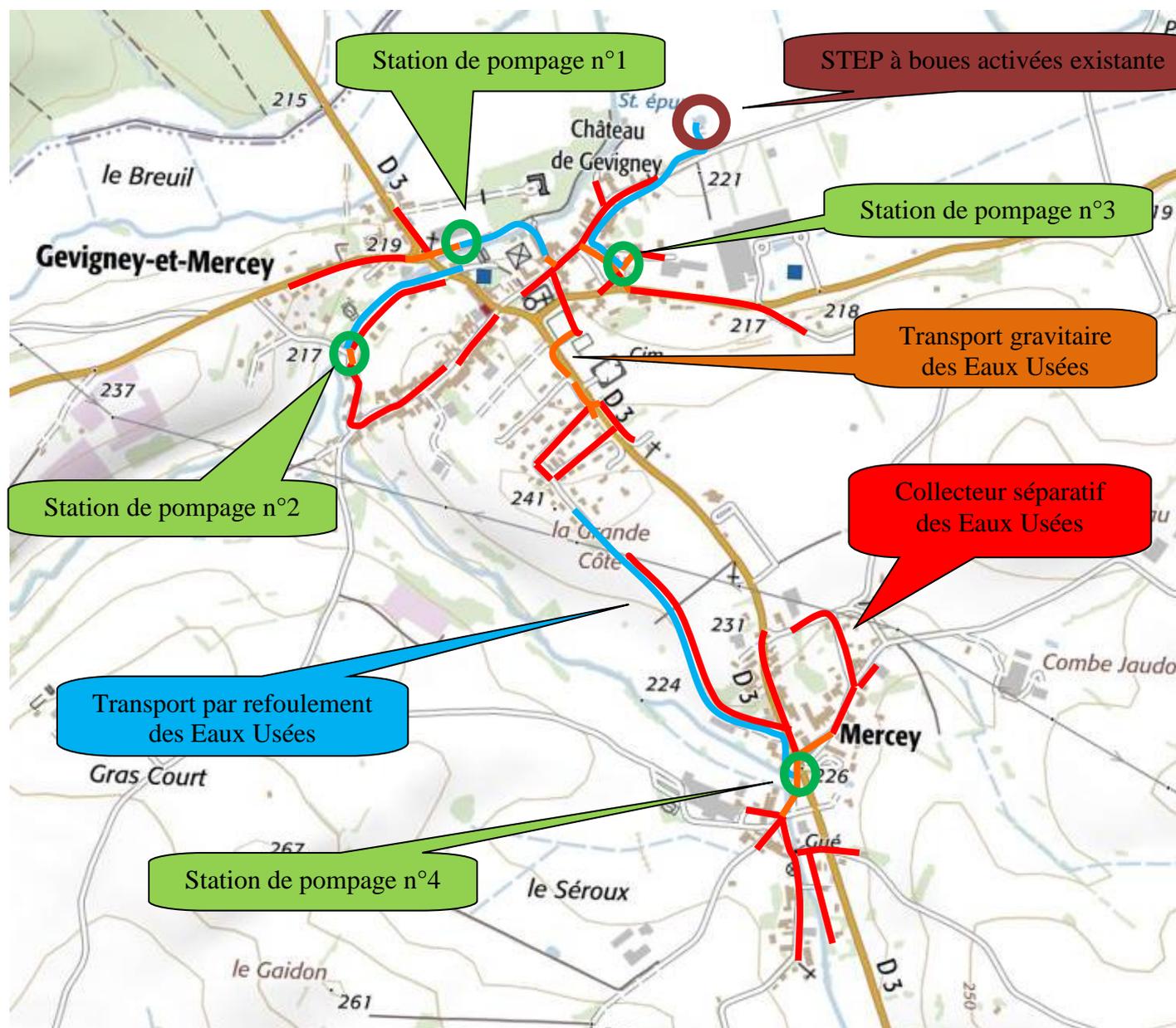
La demande de subvention est en cours, mais **l'Agence de l'eau**, principale financeur de cette opération devrait accorder une aide importante de **65% sur la totalité du dossier**, hors réseau d'eau pluviale.

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune <sup>2</sup>
Mise en séparatif du réseau d'assainissement	1 781 218 €	Agence de l'eau	1 008 205 €	<b>846 043 €</b>
Etude, maîtrise d'œuvre et frais divers	146 463 € <sup>1</sup>	Préfecture (DETR)	142 470 €	
Imprévus	77 107 €	Conseil Départemental	8 071 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 004 788 €</b>		<b>1 158 745 €</b>	

(1) Dont 39 300 € déjà réglé lors des études

(2) **Ces travaux seront financés intégralement avec l'augmentation de la taxe d'assainissement**

Ce dossier, initialement prévu en 3 tranches, **serait donc réalisé en totalité** au vu des aides attendues. Le marché de travaux sera validé dès l'obtention des aides, ainsi **les travaux pourraient démarrer** aux alentours de mars-avril 2020, pour **une durée d'environ 2 ans**.



**La taxe d'assainissement** est actuellement de **1,25 € TTC/m<sup>3</sup>** pour 120 m<sup>3</sup> de quantité d'eau consommée.

La totalité de ces travaux nécessitera de réaliser un emprunt important. **L'impact sur le prix de l'eau** sera d'environ **2,50 à 3,00 € HT/m<sup>3</sup> supplémentaires**, suivant la durée d'emprunt qui sera choisi et le montant définitif des travaux.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2020**, la taxe d'assainissement sera augmentée de **2,50 € HT/m<sup>3</sup>** puis ajusté en 2021-2022 en fonction des travaux et des taux de financement obtenues.



Le syndicat des Eaux de Gevigney, qui dessert les communes de **Gevigney-et-Mercey, Lambrey et Aboncourt-Gésincourt**, compte 436 abonnés sur son réseau d'eau potable pour un volume facturé aux abonnés d'environ 56 000 m<sup>3</sup>.

Les ouvrages exploités comptent **deux puits** à Gevigney, **une station de traitement** (fer et manganèse) à Gevigney, **trois réservoirs** d'une contenance totale de 550 m<sup>3</sup>. L'ensemble du réseau d'eau ne compte pas moins de **25.5 kilomètres de canalisations !**

## Changement de contrat d'affermage :

Le syndicat des Eaux a consulté récemment plusieurs sociétés **pour changer le contrat d'affermage**. Après mise en concurrence, le syndicat a choisi **Gaz et Eaux** et vient de signer un contrat d'affermage **d'une durée de douze ans** qui prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2020**.



**Afin d'optimiser la ressource en eau**, le syndicat a décidé de :

- **télégérer l'ensemble de ses châteaux d'eau** pour connaître les débits d'eau en temps réel et ainsi sectoriser les recherches de fuites éventuelles.
- investir dans la **télérelève des compteurs**, permettant à chaque abonné d'avoir **une alerte en cas de fuites**, et une facture basée **sur la consommation réelle**.

Ces équipements **seront installés par Gaz et Eaux sur l'année 2020** afin d'être effectifs pour le **1<sup>er</sup> janvier 2021**. Le montant de ces investissements est **important, mais ne se répercuteront pas** sur la facture des abonnés.

En effet, pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>, le prix passera de 3,04 € HT/m<sup>3</sup> à **2,95 € HT/m<sup>3</sup>** soit une **économie de 9 centimes**. Cette diminution sera appréciable d'autant plus que le Syndicat des Eaux souhaite **maintenir ces tarifs pendant plusieurs années**. Article réalisé en collaboration avec Nadia MOUCHOT, correspondante de presse

## Tarif d'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

		Unité	Période	Tarif HT
Part fixe		Forfait	Annuelle	<b>84,56 €</b>
Par m <sup>3</sup> d'eau utilisé	de 0 à 120 m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	Annuelle	<b>2,3383 €</b>
	de 120 à 240 m <sup>3</sup>			<b>2,1584 €</b>
	au-delà de 240 m <sup>3</sup>			<b>2,0686 €</b>

## Tarif d'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

		Unité	Période	Tarif HT
Part fixe		Forfait	Annuelle	<b>84 €</b>
Par m <sup>3</sup> d'eau utilisé	de 0 à 240 m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	Annuelle	<b>2,25 €</b>
	au-delà de 240 m <sup>3</sup>			<b>2,06 €</b>



# Tarifs communaux 2020

## Location de salle des Schnans :

La salle est louée avec 8 tables et 32 chaises sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Type	Unité	Période	Tarif
		Cautions	50 €
		Forfait ménage <sup>(1)</sup>	30 €
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée <sup>(2)</sup>	30 €
		Week-end	50 €
Pour les jeunes jusqu'à 20 ans inclus et les associations du village	Forfait	Jour	Gratuit
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €
Pour les associations ou les entreprises extérieures	52 demi-journées	An	200 €

(1) Le forfait ménage sera facturé automatiquement lorsque la salle ne sera pas rendue nettoyée.

(2) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

## Location de salle de la Mairie :

La salle est louée avec cuisine, vaisselle pour 48 personnes, 10 tables et 48 chaises sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Type	Unité	Période	Tarif
		Cautions	150 €
		Forfait ménage <sup>(1)</sup>	40 €
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée <sup>(2)</sup>	60 €
		Week-end	100 €
Pour les associations du village	Forfait	Réunion	Gratuit
		Repas	Gratuit 2 fois par an
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €

(1) Le forfait ménage sera facturé automatiquement lorsque la salle ne sera pas rendue nettoyée.

(2) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

## Cimetière :

	Unité	Période	Tarif
Concession	m <sup>2</sup>	30 ans	50 €
	m <sup>2</sup>	50 ans	75 €

Rappel : la concession simple (une personne) est de 2 m<sup>2</sup> et la concession double (deux personnes côte à côte) est de 4 m<sup>2</sup>, il est également possible de réserver 1 m<sup>2</sup> pour une concession destiné à recevoir un cavurne.

## Assainissement collectif :

	Unité	Période	Tarif
Part fixe	Forfait	Annuelle	90 €
Par m <sup>3</sup> d'eau utilisé	m <sup>3</sup>	Annuelle	3,00 €

## Location de la salle de convivialité :

La salle est louée avec cuisine, tables et chaises sur réservation auprès de la communauté de communes au 03.84.77.19.90

Salle complète				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée <sup>(1)</sup>	150 €	300 €	100 €	150 €
Week End	300 €	400 €	150 €	250 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Salle bar				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée <sup>(1)</sup>	100 €	200 €	50 €	100 €
Week End	200 €	300 €	100 €	150 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

**Chauffage** : Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, le prix de la location est majoré de 50 € pour prise en compte des frais de chauffage.

**Ménage** : 50 €/heure à la demande du locataire ou si la salle n'est pas rendue dans un état convenable.

**Matériel manquant ou détérioré** : Suite à un état des lieux d'entrée et à un état des lieux de sortie, tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au prix d'achat.

**Caution** : Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la signature du contrat de location.

**Ordures Ménagères** : Tarifs des sacs pré payés rouges selon la délibération de la CCHVS prise chaque année.

**Percolateur, Tasses et Plateaux** : 10 € / location si pas de location vaisselle

# Impôts et emprunts

## Impôts communaux :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019	Bases d'imposition	Produits correspondants
Habitation	11,12 %	<b>11,12 %</b>	536 330	<b>59 640 €</b>
Foncier (bâti)	9,67 %	<b>9,67 %</b>	629 927	<b>60 914 €</b>
Foncier (non bâti)	15,63 %	<b>15,63 %</b>	110 966	<b>17 344 €</b>
CFE*	-	-	-	-

\*Le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'est plus voté par la commune, le produit de cette cotisation est intégré dans le budget communautaire puis reversée à la commune. Malgré l'augmentation d'emploi, la commune perçoit un montant figé de **64 890 € / an** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Aucune augmentation des taux communaux ou communautaire en 2019.** La base d'imposition augmente déjà automatiquement au niveau nationale chaque année, les recettes augmentent donc automatiquement chaque année.

## Emprunts :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2020
1	<b>2017</b>	15 ans	<b>2032</b>	Mairie et ses abords	1,30 %	110 000 €	8 118,97 €	<b>96 535 €</b>
2	<b>2019</b>	12 ans	<b>2031</b>	Logement communaux, rue Montgillard	1,12 %	85 000 €	7 579,88 €	<b>78 344 €</b>
2	<b>2011</b>	20 ans	<b>2030</b>	Lotissement "les chenevières" viabilisation	3,64 %	170 000 €	11 758,87 €	<b>105 043 €</b>
3	<b>2001</b>	28 ans	<b>2029</b>	Logements communaux	Révisable tous les ans	74 020 €	3 474,69 €	<b>28 518 €</b>
4	<b>2010</b>	15 ans	<b>2025</b>	Lotissement "les chenevières"	3,74 %	100 000 €	8 740,92 €	<b>43 271 €</b>
<b>Total</b>						<b>539 020 €</b>	<b>39 673,33 €</b>	<b>351 711 €</b>

 **1 emprunt de 85 000 € a été réalisé** pour payer la rénovation et la création de 2 logements vers la mairie au 1, rue Montgillard, celui-ci est **intégralement couvert par le prix des loyers.**

# Informations Communales

- Les derniers chênes situés le long de la route de Bougey ont été très bien vendus pour laisser place aux nouvelles plantations.

La vente des chênes **d'un volume de 215 m3 a permis une recette de 71 020 €**

Au total, en accord avec l'ONF, 5,50 hectares auront été reboisés dont une partie en régénération naturelle pour un montant de **24 600 € HT répartis sur 5 années (2016-2020)**.

**De l'affouage sera donc disponible** en 2020. Pour les personnes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie, le moment venu.

- Un programme bois-énergie est envisageable afin d'alimenter en chaleur les bâtiments communaux, l'ADAPEI et plusieurs bâtiments privés qui pourraient être intéressés.

Afin de définir au mieux les caractéristiques et le coût d'une chaufferie à bois nous avons souhaitez **engager une étude de faisabilité**.

- Un columbarium et un jardin du souvenir** seront réalisés courant 2020 à l'entrée du cimetière coté parking.

- Le véhicule communal qui **datait de 1996** a présenté plusieurs défaillances majeures lors du contrôle technique. Il a donc **été remplacé** par un Peugeot Partner pour un montant de **2 920 € HT**. Ce qui permettra à notre employé de travailler dans de meilleures conditions.

- Un procès-verbal a été établi afin de **sanctionner un dépôt sauvage d'ordures ménagères**, la contravention a été établie à son montant maximum.

- Une coupure du réseau d'eau potable est prévue le **mercredi 29 janvier 2020 entre 9h00 et 18h00**, afin de réaliser des travaux au niveau du réservoir de Gevigney. Pour éviter tout désagrément, il serait préférable de ne pas utiliser vos machines à laver.

- Les Elections Municipales auront lieu le 15 et 22 Mars 2020.**



La cérémonie annuelle des vœux aux habitants, se déroulera à la Salle de la Mairie le :  
**Vendredi 10 janvier 2020 à 18 h**

Tous les Schnans sont conviés à ce moment de partage et de convivialité.

## Propriétaires occupants, bailleurs, rénovez vos logements grâce aux aides de la Communauté de communes, de l'ANAH et du Conseil départemental

La communauté de communes a mis en place une **opération programmée pour l'amélioration de l'habitat** (OPAH) sur 3 ans (2017-2020). Si **vous avez des travaux**, c'est le moment d'en profiter et de **déposer un dossier**.

Sont ainsi potentiellement subventionnables, tous les projets permettant :

- ⊗ **L'amélioration de la performance énergétique** des logements (remplacement du système de chauffage, remplacement des menuiseries, isolation...)
- ⊗ **Le maintien à domicile** des personnes âgées et/ou handicapées (adaptation des sanitaires, installation de monte escalier...)
- ⊗ **La rénovation d'habitat dégradé** occupé ou vacant
- ⊗ **L'amélioration et la remise sur le marché de logements locatifs**
- ⊗ **Le ravalement, entretien de façades**



### Travaux de maintien à domicile

**Portrait des bénéficiaires :**  
1 occupant- retraité - très modestes

**Programme de travaux :**  
Aménagement de la SDB

**Plan de financement :**  
Travaux TTC : 5 456 €  
**Subventions :**  
ANAH : 2 480 €  
Conseil départemental : 557 €  
Caisse de retraite : 1 362 €  
Total subventions : 4 399 €  
Taux de subvention : 81 %

### Travaux d'économie d'énergie

**Portrait des bénéficiaires :**  
2 occupants - actifs - très modestes

**Programme de travaux :**  
Installation chauffage central

**Plan de financement :**  
Travaux TTC : 23 242 €  
**Subventions :**  
ANAH : 12 000 €  
Prime Habiter Mieux : 2 000 €  
Conseil départemental : 500 €  
Communauté de communes : 500 €

Total subventions : 15 000 €  
Taux de subvention : 65 %

Ainsi pour **connaître les conditions d'éligibilité** et savoir si votre projet est recevable, nous vous invitons dès à présent à contacter « SOLIHA Haute-Saône » mandaté par la Communauté de communes. Des conseillers habitat répondront à vos questions et vérifieront avec vous la recevabilité de votre demande.

# Etat Civil - 2019

## Naissances



2 Avril  
27 Avril  
18 Mai  
8 Juin  
16 Juin  
2 Juillet  
17 Juillet  
27 Septembre  
16 Novembre

Éline CAYOT  
Soline RICHARD  
Mélyne MUSSOT  
Célian HERNANDEZ  
Dorothea MIGNOT  
Bastien CHARLOIS  
Robin BAILLY  
Margaux AGNELOT  
Aloisya GOURLOT

## Mariage



22 Juin  
22 Juin  
24 Août

Julie GAUTRAN AEBISCHER et Vincent PIROULEY  
Aline EUVRARD et Benoit CARSAÑA  
Stéphanie GARGASSON et François HALLER

## Deuils



19 Février  
19 Mai  
12 Octobre  
30 Novembre

Denis MIGNOT  
Michel BALLEYDIER  
Serge MARTIN  
Daniel PESENTI

# La vie du village

## Chasse aux œufs :



L'Association des Jeunes de Gevigney - Mercey (AJGM) a organisé comme chaque année sur la zone de loisirs, la chasse aux œufs de Pâques **pour les enfants de 2 à 10 ans**.

Les enfants ont participé avec leurs parents à chercher activement et récolté 10 œufs par enfant, **mais surtout le fameux œuf d'or**.



## Vide grenier du 1<sup>er</sup> mai :



Le traditionnel vide grenier organisée par l'Association sportive et culturelle a réuni cette année plus de **80 exposants**, avec pour une fois un soleil magnifique.

Comme toujours, les repas et les différents spectacles ont connu un vif succès.



## Repas et jeux du 14 juillet :



Le traditionnel repas du 14 juillet organisé au stade par le Comité des Fêtes a réuni cette année **plus de 150 personnes**.

Le jeu de quilles organisé par la commune a permis aux enfants de gagner de nombreux lots et pour les plus grands de nombreux lots à dépenser dans nos commerces de proximités.



### Jambon à la broche :

Comme tous les 1<sup>ers</sup> dimanches de septembre, le Comité des Fêtes a organisé son jambon à la broche qui connaît toujours autant de réussite.

Ce repas a réuni plus de **200 personnes**.



### Concours de belote :



Les organisateurs de la belote annuelle de l'Amicale des Pêcheurs arboraient un sourire XXL.

**48 personnes** sont venues s'affronter dans une ambiance bon enfant avec une dizaine de nouvelles personnes par rapport à l'année dernière.

Sans oublier le repas typiquement franc-comtois préparé par Ginette, Jean, Gérard et Michel.

### Repas des aînés :

Le repas des aînés offert par la commune pour **les personnes de 72 ans et plus** a réuni 48 personnes, toutes ravies de partager un moment de convivialité.

Ce repas préparé par "La Charbonnette" a été servi par **les bénévoles de la Commission d'Action Sociale**.



15 repas ont été livrés à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer  
4 colis ont été distribués aux personnes en maison de retraite.

### Noël des enfants :



**34 enfants** ont assisté aux animations et divers ateliers préparés par l'AJGM. Un bonnet leur a été offert dès leur arrivée pour marquer la bonne ambiance qui se faisait sentir.

Les enfants ont chantonné la traditionnelle chanson de Noël afin de faire venir **le Père Noël**. L'après-midi s'est suivi d'un bon chocolat chaud avec gâteaux.

### Le boom des naissances :

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, **9 naissances** ont été recensées sur la commune.

Les parents se sont réunis avec leurs enfants pour la plus grande joie de tous. Une occasion de se raconter les joies et petites mésaventures liées à la maternité.



### Voyage en Espagne :



Le club de la joie a organisé cette année **un voyage en Espagne**, sur la Costa Brava à Santa Suzanna.

**52 personnes** ont pu, par un temps idéal, visiter des lieux emblématiques et admirer un spectacle de Flamenco éblouissant. Tous sont revenus avec en mémoire **des souvenirs et des images magnifiques**.

### Club de la Joie :

Les adhérents du Club de la Joie se sont réunis pour un excellent repas de Noël. Tous ont appréciés **l'ambiance conviviale**, la décoration et le repas.

Cette année a été très importante pour le club, de nombreux adhérents se sont inscrits, **différentes activités ont vu le jour** et les gouters ont connus un vif succès comme toujours ...



# Animations 2020

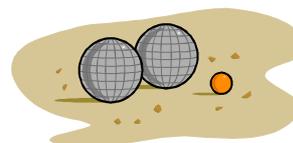
## La Boule Campagnarde :

Président du club :

**Monsieur Albert RACLOT**  
3, rue de la Maladière  
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.92.21.40

 06.32.81.81.19



En 2019, le Club de pétanque compte 92 licenciés et se classe **5<sup>ème</sup> sur 30**. Le club s'incline en ½ finale de la coupe de Haute-Saône 15 à 16 contre le club de Luze.

En 2020, un grand Championnat aura lieu le 16 et 17 Mai ou plus de **300 joueurs sont attendus**.

## Concours ou championnats réservés aux licenciés :

Date	Horaire	Jeu	Date	Horaire	Jeu
Dimanche 3 Mai	9 h	Coupe des clubs Féminin	Lundi 1 Juin	14 h	Doublette Féminin Doublette Masculin
Vendredi 8 Mai	14 h	Doublette Féminin Doublette Masculin	Mercredi 17 Juin	14 h	Doublette Jeunes
Samedi 16 Mai	14 h	Championnat Départemental tripléte promotion	Dimanche 23 Août	9 h	Championnat des clubs 5
Dimanche 17 Mai	8 h		Mercredi 16 Septembre	14 h	Doublette Jeunes
Jedi 21 Mai	14 h	Doublette Mixte			

Le bilan sportif de l'année reste comme chaque année plutôt positif avec l'obtention de plusieurs titres.



Des entraînements pour les jeunes et les moins jeunes se déroulent tous les **mercredis après-midi**, sous la responsabilité de :

Monsieur Albert RACLOT, éducateur fédéral 1er degré.

## Cafés séniors et ateliers bons jours :

Rendez-vous le **mardi 7 janvier, 4 février et 10 mars dès 14 h**, à la salle de convivialité, pour se retrouver, échanger et communiquer, autour d'un café.

Gratuit, ouvert au plus de 60 ans. Renseignement auprès de Magali au 07.85.82.61.79



Les ateliers mémoire **ont connus un réel succès**.

Une demande d'atelier **vitalité** « Partage d'expériences pour prendre soin de soi et améliorer sa qualité de vie » a été demandé.



## Club de la Joie :

**Présidente :** **Madame Suzanne ALTMAYER**  
3, grande rue  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 03.84.92.23.69



**Rendez-vous tous les mardis après-midi dès 14 h**, dans l'ancienne école de Gevigney, pour se retrouver, jouer aux cartes, à des jeux de société ou au scrabble.

**Rendez-vous tous les vendredis après-midi, tous les 15 jours, de 13h30 à 16h30**, pour des activités manuels (tricot, broderie, décoration ...).

Toute personne intéressée est la bienvenue, même si elle ne peut se libérer régulièrement.



 **Un voyage dans la forêt d'Orient** aura lieu le **vendredi 12 juin 2020**. Pour plus d'information, contacter la Présidente.

## Association sportive et culturelle :

**Présidente :** **Madame Marie-France SIMONIN**  
49, Grande rue  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 03.84.68.01.63



**Rendez-vous tous les mardis de 19 h à 20 h**, à la salle intercommunale de convivialité, pour pratiquer en groupe la gymnastique volontaire.

## Association des Jeunes de Gevigney et Mercey :

**Présidente :** **Madame Delphine MUSSOT**  
3, rue de la Grapotte  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 06.89.37.12.60



## L'Amicale des Pêcheurs :

**Président :** **Monsieur Jean PILLOT**  
8, rue de la Croix de Baulay  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 03.84.68.08.78



## Comité des fêtes :

**Président :** **Monsieur François RACLOT**  
15, rue de Montgillard  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 03.84.92.24.63  
 06.83.76.38.61



# Agenda des manifestations 2020

Date	Horaire	Manifestation	Lieux	Organisé par
Dimanche 16 Février	14 h	Journée jeux de société	Salle de la Mairie	Association sportive et culturelle
Mercredi 26 Février	14 h 30	Carnaval des enfants	Salle de la Mairie	Association des jeunes
Lundi 13 Avril	10 h 30	Chasse aux œufs de Pâques	Stade	Association des jeunes
Vendredi 1 <sup>er</sup> Mai	Journée	Vide grenier	Eprettes	Association sportive et culturelle
Samedi 16 Mai	14 h à 17 h	Nettoyage de printemps	Stade	Commune
Mercredi 27 Mai	19 h	Concert culturel	Eglise	Commune en partenariat avec Culture 70
Vendredi 12 Juin		Voyage	Forêt d'Orient	Club de la Joie
Juillet		Concours de pétanque	Stade	Amicale des Pêcheurs
Dimanche 12 Juillet	14 h 30	Découverte du village	Devant église	Association des trois provinces
Mardi 14 Juillet	12 h	Repas	Stade	Comité des Fêtes
Mardi 14 Juillet	15 h à 18 h	Jeux de village	Stade	Commune
Dimanche 6 Septembre	12 h	Jambon à la Broche	Stade	Comité des Fêtes
Samedi 3 Octobre	19 h	Soirée avec repas	Salle de convivialité	Association des jeunes
Mercredi 28 Octobre	14 h 30	Halloween	Salle de la mairie	Association des jeunes
Novembre	14 h	Concours de Belote	Salle de convivialité	Amicale des Pêcheurs
Samedi 28 Novembre	13 h 30	Téléthon	Salle de convivialité	Association sportive et culturelle
Samedi 12 Décembre	12 h	Repas des Anciens	Salle de convivialité	Commune
Mercredi 16 Décembre	14 h 30	Noël des enfants	Salle de la mairie	Association des jeunes

**Nous remercions également l'ensemble des bénévoles de la commune, grâce à vous, notre village s'embellit et reste dynamique.**

# Informations pratiques

## Démarches administratives :

### Nouveaux habitants :

Pour des raisons administratives, nous avons besoin de connaître l'identité des nouveaux habitants. Nous vous remercions de passer à la mairie pour remplir un formulaire.

### Recensement militaire :

**Il est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) de 16 ans**, de s'inscrire au recensement militaire, afin d'effectuer la journée nationale qui leur permettra de découvrir notre système de défense et les débouchés qui leurs sont offerts.



**Il est obligatoire d'avoir une attestation de recensement pour passer certains examens et le permis de conduire.**

### Urbanisme :

La commune de Gevigney-Mercey possède un **Plan Local d'urbanisme (PLU)** qui permet de définir les règles d'occupation et d'usage des sols. Il organise l'évolution du territoire, en fonction des contraintes naturelles et physiques et des orientations que la commune a choisie.

Afin d'éviter tout problème, lors de la réalisation de vos projets (réfection de façade, toiture, ouverture, clôture, murs...), il conviendra de vous référer au règlement du Plan Local d'Urbanisme et de déposer en mairie une déclaration préalable (**1 mois avant les travaux**) ou un permis de construire (**2 mois avant les travaux**).

### Passeport et carte d'identité :

Il est conseillé de les demander bien à l'avance lorsqu'on prévoit un voyage, un examen, etc...

Nous vous rappelons les délais pour obtenir des pièces d'identité :

Type	Durée de validité	Délai d'obtention approximatif	Lieu
<b>Passeport biométrique</b>	10 ans*	15 jours	Mairie de JUSSEY**
<b>Carte Nationale d'Identité</b>	15 ans	1 mois	Mairie de JUSSEY**

\* 5 ans pour les mineurs

\*\* les cartes d'identités et les passeports biométriques sont désormais réalisées dans une commune équipée d'un dispositif adaptés pour les titres électroniques sécurisées, il conviendra désormais de prendre rendez-vous en mairie de JUSSEY au 03.84.68.11.49

## Permanences :

### Ⓜ Permanence médiateur de justice :

Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 15 h à 17 h à la mairie de COMBEAUFONTAINE

 03.84.68.75.69 sur rendez-vous de préférence auprès de Monsieur CHARRON.

### Ⓜ Permanence parlementaire :

Chaque mardi de 9 h à 12 h à JUSSEY.

### Ⓜ Bureaux de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS) :

Maison des Services  
Prés jean Roches  
70500 - JUSSEY

 03.84.77.19.90

De 8 h 30 à 12 h, Lundi au Jeudi  
De 14 h à 17 h, Lundi et Jeudi  
De 14 h à 16 h 30, Mercredi

 cchvs@cchvs.fr



Site internet : [www.cchvs.fr](http://www.cchvs.fr)

### Ⓜ Relais de Services Publics :

Maison des Services  
Prés jean Roches  
70500 - JUSSEY

De 9 h à 12 h, Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi  
De 13 h à 17 h 30, Mardi et Jeudi  
De 13 h à 16 h, Vendredi

Le Relais de Services Publics, c'est la possibilité d'être accueilli par un même agent pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs organismes ou administrations publics.

## Eglise :

Monsieur **Jean-François LESPRIT**  03.84.68.06.80 s'occupe de l'église (sonnerie des cloches, chauffage, etc...).

En cas d'absence, M. LESPRIT est remplacé par M. André GUIOT.  
Ils ont la gentillesse d'ouvrir et fermer les portes de l'Eglise.



## Téléassistance des personnes :

La commune considérant les missions spécifiques qui sont les siennes à l'égard des personnes âgées a passé une convention avec la Présence Verte. **Les futurs abonnés résidants dans la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier.**

Le service de téléassistance des personnes permet aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir, un centre de réception des appels qui alerte un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par le bénéficiaire lui-même ou les services d'urgence en cas de besoin.



Vous pouvez contacter la Présence Verte au 03.84.75.07.93

## Agence Postale Communale :



Suite à la fermeture du "BAR-TABAC Le Va et Vient » où se situait le point poste, nous avons souhaité reprendre ce service utile à la population afin de le faire perdurer.

Après quelques aménagements, l'Agence Postale Communale a ouvert **le 14 mai dernier** dans les locaux de la mairie aux heures habituelles d'ouverture :

**Lundi : 15h30 à 17h30 ;**

**Mardi et Vendredi : 10h à 12h et de 15h30 à 17h30**

En contrepartie, la Poste verse une indemnité compensatrice de **1 169 € par mois** pour couvrir les frais de ce service.

## Déchetterie :

### Horaires d'été :

1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

### Horaires d'hiver :

1<sup>er</sup> novembre au 29 février

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Déchetterie de JUSSEY :  03.84.68.17.44



## Rappel :

**Nous vous rappelons**, que les riverains sont tenus, à toute heure, d'enlever la neige, la glace, les feuilles et branches mortes sur le trottoir devant leur habitation (ou sur une largeur de 1.50 mètres le long des habitations si la voie ne comporte pas de trottoirs), afin de garantir la circulation des piétons en toute sécurité. En cas de verglas, ils sont tenus d'y répandre du sable, du sel ou de la sciure de bois.

## PACS :

Depuis **le 1<sup>er</sup> novembre 2017**, la gestion des PACS (Pacte Civil de Solidarité) est assurée par les officiers de l'Etat Civil aux lieu et place des greffes des tribunaux d'instance.

Par conséquent, l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité **s'effectue en mairie**, conformément à *l'article 48 de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016.*

## Carte avantage jeune :



**La commune a décidé de mener une action en faveur des jeunes.**

Depuis **septembre 2018**, la carte Avantages Jeunes est offerte aux jeunes de la commune **de 10 à 17 ans inclus**. (l'appréciation de l'âge se fera en date du 01 septembre)